

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2026-208

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2026-09-10-00007 - Arrêté n° 2026/09-06 du 10 septembre 2026
relatif à la publication par extrait de décisions pour le département
du Rhône (5 pages)

Page 3

Le Préfet

Lyon, le 10 septembre 2026

ARRÊTÉ n° 2026/09-06

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2026/09-01 du 4 septembre 2026 portant subdélégation et délégation de signature à certains agents de la DRAAF concernant la compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du **Rhône** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
PUPIER Sylvain	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	23,30	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	05/07/2026
REY Vincent	VILLIE-MORGON	2,50	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS VILLIE-MORGON	06/07/2026
EARL FILLIW (Evan GAUTHIER)	MORNANT	0,34	VOURLES	06/07/2026
EARL GELIN	LANCIE	0,78	LANCIE	11/07/2026
GAEC DES LACAUNES	CHABANIERE	8,25	CHABANIERE	11/07/2026
SCEA ELEVAGE ROZIER	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	3,41	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	17/07/2026
PAILLET Cyril	SAINTE-FOY-LES-LYON	0,05	FRANCHEVILLE	17/07/2026
CROSAZ-BLANC Galane	DEUX-GROSNES	1,19	DEUX-GROSNES	19/07/2026
PRELY Antoine	VILLIE-MORGON	10,79	CHIROUBLES CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS REGNIE-DURETTE VILLIE-MORGON LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY(71)	19/07/2026
SCEA TERROIRS D'ANGY	MOIRE	12,13	MOIRE BAGNOLS THEIZE CHESSY-LES-MINES	19/07/2026

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
CAZOT Jeremy	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	11,74	BRINDAS MORNANT	22/07/2026
GAEC LA FERME DES SALERS	LARAJASSE	58,01	SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ CHAUSSAN LARAJASSE SAINTE-CATHERINE	23/07/2026
EARL LES GRANDES TERRES	TOUSSIEU	1,67	CHAPONNAY	24/07/2026
EARL DOMAINE DE ROCHE CATTIN	BULLY	17,03	BULLY SAINT-GERMAIN-NUELLES	26/07/2026
GAEC LA ROSEE DU MATIN	SAINT-LAURENT-D'AGNY	0,32	SAINT-LAURENT-D'AGNY	27/07/2026
SARL LA JEANNETTE	LIMAS	13,19	LIMAS	30/07/2026
MAUVERNAY Frédéric	MONTROMANT	25,80	COURZIEU	30/07/2026
GAEC LE VALLON DES MERVEILLES	CHAUSSAN	4,90	CHAUSSAN	30/07/2026
GAEC BUFFIN BEAUDOIN	BRUSSIEU	9,28	SAVIGNY	30/07/2026
BEREZIAT Pierre Jean	SAINT-LAGER	3,58	SAINT-LAGER BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	30/07/2026
ROBERT Frédéric Henri	GENAS	24,90	SAINT-BONNET-DE-MURE GENAS SAINT-PRIEST	01/08/2026
LASNNE Valérie	DEUX-GROSNES	0,64	TRADES (DEUX-GROSNES)	02/08/2026
CHAMBOST Julien	SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE	22,22	AMPLEPUIS	07/08/2026
DELORME Eric	MONTAGNY	10,95	TALUYERS	09/08/2026
VIALLOIN Sylvain	YZERON	2,23	VAUGNERAY	09/08/2026

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC NICOLASI	JULLIE	8,88	CENVES JULLIE JULIENAS EMERINGES	13/08/2026
CERESA Guillaume Mathieu	VILLEFRANCHE- SUR-SAONE	1,68	SAINT-ETIENNE-LA- VARENNE	13/08/2026
CHOSSON Jean- Pierre Bernard	BRUSSIEU	11,25	BRUSSIEU	15/08/2026
VERMOREL Donatien	LE PERREON	1,90	LE PERREON SAINT-ETIENNE-LA- VARENNE ROMANECHÉ- THORINS	15/08/2026
EARL DES FOURS	BULLY	119,45	BULLY L'ARBRESLE SAINT-GERMAIN- NUELLES LENTILLY SAVIGNY	16/08/2026
JAMBON Aurélie	VILLE-SUR- JARNIOUX	0,39	VILLE-SUR- JARNIOUX	16/08/2026
GAEC DU BANCILLON	SAINT-ROMAIN- DE-POPEY	32,03	SAINT-ROMAIN-DE- POPEY	23/08/2026
COPERET Valérie	FLEURIE	6,75	LA CHAPELLE-DE- GUINCHAY (71) CHENAS EMERINGES FLEURIE	27/08/2026
GAEC CORTAY CREPIER	SAINTE-PAULE	121,12	SAINTE-PAULE TERNAND CHAMBOST- ALLIERES LAMURE-SUR- AZERGUES THEIZE	27/08/2026
LACONDEMINÉ Morgane	VAUX-EN- BEAUJOLAIS	7,84	SAINT-LAGER	29/08/2026

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du **Rhône** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU